



DEMANDE DE DEVIS Agence MCA-Morocco

Rabat, le 16 juin 2021

Acquisition, Livraison, Installation et Mise en marche des équipements technico-pédagogiques destinés aux instituts de formation professionnelle bénéficiant de l'appui financier du Fonds Charaka en 3 lots pour les projets :

- Institut Pluridisciplinaire des Métiers de la Logistique et de l'Industrie (IPMLI Fahs Anjra), CFP 04.
- Institut Spécialisé dans les Métiers de l'Aéronautique et de la Logistique Aéroportuaire (ISMALA-Nouaceur), CFP 48 ;

No: DD/SH/MCA-M/ EW-39-E Lots 9,13 & 14/Compact

- Lot 9 : Equipements de Garage
- Lot 13 : Equipements de sécurité et de signalisation
- Lot 14 : Balances

Monsieur/Madame,

Le Gouvernement du Royaume du Maroc et Millennium Challenge Corporation ont signé un deuxième programme de coopération (Compact II) le 30 Novembre 2015, d'un budget de 450 millions de dollars US (« Financement MCC »), auquel s'ajoute une contribution du Gouvernement du Maroc de 15% au minimum, destiné à contribuer à la réduction de la pauvreté par la croissance économique au Maroc.

L'Agence MCA-Morocco est l'entité chargée par le Gouvernement marocain de coordonner et d'exécuter le Programme du Compact. Désignée comme Entité Responsable, cette Agence établit et signe les contrats et a la responsabilité de garantir la mise en œuvre adéquate du Programme.

L'Agence MCA-Morocco, vous invite à soumettre une proposition de prix pour les besoins de l'Agence pour la fourniture, installation et mise en service à l'état neuf des équipements technico-pédagogiques, conformes aux spécifications de la présente Demande de devis.

1-Description de la prestation :

La présente prestation a pour objet l'**Acquisition, Livraison, Installation et Mise en marche des équipements technico-pédagogiques destinés aux instituts de formation professionnelle bénéficiant de l'appui financier du Fonds Charaka en 3 lots ; Projets : IPMLI Fahs Anjra (CFP 04), et ISMALA Nouaceur (CFP 48).**

Lot 9 : Equipements de Garage. Ce Lot est estimé à 53 080 USD

Lot 13 : Equipements de sécurité et de signalisation. Ce Lot est estimé à 9 192,00 USD

Lot 14 : Balances. Ce Lot est estimé à 3 911,00 USD

Les descriptifs des équipements à fournir pour chaque lot sont indiqués au niveau de l'Annexe B de cette présente demande de devis.



2- Documents à fournir dans l'offre :

Vous êtes invités à soumettre **un devis signé et cacheté** pour la fourniture des articles /produits listés dans le bordereau à l'annexe A à cette demande de devis.

Le devis concernant un lot donné doit comprendre tous les items constitutifs dudit lot. Un candidat peut soumissionner pour un ou plusieurs lots.

Votre devis devra être détaillé pour permettre à l'Agence MCA-Morocco de vérifier la conformité avec les besoins exprimés et devra être accompagné par des **fiches techniques détaillées de chaque produit/Brochures/Photos/Descriptions** permettant l'évaluation de votre offre.

Un dossier technique comprenant :

1. Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent et mentionnant éventuellement, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations à l'exécution desquelles le concurrent a participé et la qualité de sa participation.
2. Les attestations délivrées (au moins deux) par les acheteurs publics ou privés ou par les hommes de l'art, sous la direction desquels lesdites prestations ont été exécutées ou par les bénéficiaires publics ou privés desdites prestations. Chaque attestation précise notamment la nature des prestations, le montant, les délais et les dates de réalisation, l'appréciation, le nom et la qualité du signataire.

Le montant minimal de chaque attestation doit être de :

- Lot 09 : 360 000 MAD ou son équivalent en 40 500 USD
 - Lot 13 : 61 704 MAD ou son équivalent en 7300 USD
 - Lot 14 : 26 250 MAD ou son équivalent en 3500 USD
3. Une copie scannée de la Garantie d'Offre établie conformément au modèle qui figure à l'annexe 3
 - Lot 09 : 7 000 MAD ou son équivalent en 800 USD
 - Lot 13 : non applicable
 - Lot 14 : Non applicable
 4. Capacité financière : Le Soumissionnaire doit prouver son accès à des ressources financières ou leur disponibilité, comme des avoirs liquides, des lignes de crédit et d'autres moyens financiers d'une valeur de :
 - Lot 09 : 160 000 MAD ou son équivalent en 18 000 USD.
 - Lot 13 : 28 000 MAD ou son équivalent en 3 500 USD.
 - Lot 14 : 12 000 MAD ou son équivalent en 1 600 USD.



PRESENTATION DE LA DOCUMENTATION TECHNIQUE

Pour tous les articles, chaque concurrent est tenu de présenter une documentation technique, mentionnant clairement le nom de la marque, la référence du modèle et les caractéristiques techniques du matériel proposé accompagné d'une photo ainsi qu'un prospectus commercial du produit proposé. Elle peut contenir également tous les éléments d'information que le fournisseur entend porter à la connaissance de la commission d'évaluation des offres, relativement à l'article considéré.

La documentation technique doit être présentée en langue française, dans un dossier numérique (document scanné) séparé portant en gros caractères, outre les noms, adresse du fournisseur, l'objet et le numéro de la demande de devis et la mention « **DOCUMENTATION TECHNIQUE** ». Le dossier numérique de la documentation technique doit être présenté par lot (dossier par lot) portant le numéro et le nom du lot et à l'intérieur de chaque lot la documentation technique des articles doit être présentée d'une manière séquentielle en indiquant clairement le numéro et la désignation de l'article concerné.

Pour les équipements qui requièrent pour leur installation des travaux de branchement spécifiques, la documentation technique doit inclure :

- Une note sur papier entête du soumissionnaire listant tous les besoins et les attentes pour le raccordement aux utilités de chaque équipement de la présente demande de devis (Electricité, gaz, eau froide, eau chaude, évacuation des eaux des condensats, eaux vannes), avec le détail et les caractéristiques attendues (Réservation, Diamètre, Débit, pression, section, type de raccordement,...) et que le lot en charge de l'aménagement des ateliers se chargera de mettre à disposition de l'Entreprise au pieds de l'équipement.

Un plan de masse et d'implantation de chaque équipement faisant apparaître l'encombrement et les dimensions de ce dernier avec la localisation des points de raccordement aux différentes utilités. Chaque concurrent est tenu de compléter la documentation technique associée, sous peine de non admission de sa soumission, par les attestations des fabricants ou de leurs représentants locaux, qui confirment que le prestataire est autorisé à soumissionner avec les produits et la marque proposée et que ces produits et/ou marques sont toujours commercialisés et qu'ils ne sont pas obsolète ou en fin de vie et qui confirme aussi que le prestataire est habilité à assurer l'installation et le service après-vente pour tous les produits et la marque proposée.

Votre devis devra se conformer aux conditions suivantes :

Devise	Dirhams marocains (MAD) ou Dollar américain (USD)
Date de livraison requise *	Six (06) mois au maximum après la réception du bon de commande

Garantie Fabricant (Attestation de garantie remise au maître d'ouvrage à la date de la livraison)	12 mois
Période de validité de votre devis	90 jours
Devis à soumettre via :	Par voie électronique via le lien Dropbox indiqué au point 9 de la présente demande de devis.

*Veuillez proposer votre meilleur délai de livraison sans toutefois dépasser un délai maximum de livraison de **Six (06) mois**, à partir de la date de réception d'un Bon de Commande de la part de l'Agence MCA-Morocco et votre meilleur délai de garantie (Voir les conditions de livraison).

Dans le cas où votre devis est sélectionné, suite à la procédure d'évaluation, et avant la signature d'un contrat/bon de commande, il vous sera demandé de fournir les documents suivants :

- Le certificat d'immatriculation au registre de commerce pour les personnes assujetties à l'obligation d'immatriculation conformément à la législation en vigueur (Modèle 9) ;
- Une attestation ou sa copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par l'Administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière. Cette attestation doit mentionner l'activité au titre de laquelle le concurrent est imposé ;
- Une attestation ou sa copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par la Caisse nationale de sécurité sociale certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme ;
- Une attestation de RIB avec SWIFT ;
- Un **certificat de garantie** du fabricant pour les articles demandés, comme détaillé dans les Conditions de livraison et réception ci-dessous.

3. Conditions de livraison et de réception :

- Les différents matériels objets du présent marché doivent être livrés dans des emballages adéquats ;
- La livraison du matériel, objet de la présente demande de devis, est effectuée en présence des représentants dûment habilités du maître d'ouvrage et des instituts bénéficiaires ;
- Les livraisons, installations et mises en service seront effectuées par les fournisseurs à leur frais et sous leur responsabilité.
- Lorsque des contrôles préliminaires laissent apparaître des discordances entre les équipements indiqués dans le marché ou entre la documentation technique communiquée et celles effectivement livrées, la livraison, l'installation et la mise en service sont refusées par le représentant du maître

d'ouvrage et le titulaire est saisi immédiatement, par écrit, pour procéder aux modifications nécessaires à la correction des anomalies constatées, ou, le cas échéant, pourvoir au remplacement des équipements non conformes. Les modification, correction, ou remplacement sont aux frais du fournisseur ;

- Les frais de transport pour retour des équipements refusés resteront à la charge du fournisseur ;
- Le retard engendré par le remplacement ou la correction du matériel jugé non conforme par le maître d'ouvrage sera imputable au fournisseur et la non-réception par le maître d'ouvrage ne justifie pas, par elle-même, l'octroi d'une prolongation du délai contractuel ;
- Après correction des défauts et anomalies constatés, ou remplacement du matériel refusé, le maître d'ouvrage procède à nouveau aux mêmes opérations de vérification et de contrôle ;
- Le fournisseur devra assurer le transport et la livraison du matériel aux lieux de la livraison précisés ;
- Les opérations de transport, de chargement, de déchargement, de déballage et d'emballage sont à la charge exclusive du fournisseur et sont effectuées sous sa responsabilité ;
- Les frais accessoires, emballage, frais d'expédition, frais de transport, frais d'installation et de mise en service etc. seront à la charge du fournisseur ;
- Tous les frais résultants de la détérioration du matériel objet de la présente demande de devis, imputables à un défaut d'emballage ou autre, seront à la charge du fournisseur ;
- Les recours éventuels contre les compagnies de transport seront également à la charge du fournisseur.

4.Modalités et lieux de livraison

La livraison, l'installation et la mise en service de l'équipement objet de la présente demande de devis devront être réalisées par les moyens propres du titulaire du marché aux lieux cités en Annexe 1.

Les équipements livrés, installés et mis en service par le fournisseur doivent être accompagnés d'un bulletin de livraison établi en 3 exemplaires dont un exemplaire remis au représentant du fournisseur. Ce bulletin doit indiquer :

1. La date de livraison et installation ;
2. La référence au marché ;
3. L'identification du fournisseur ;
4. L'identification des équipements livrées (N° du marché, N° lot, N° de l'article, désignation et caractéristique de l'équipement livré, quantité livrée..... etc).



Toute livraison, installation et mise en service de l'équipement doivent s'effectuer pendant les jours ouvrables et en dehors des jours fériés et dans tous les cas selon un planning préétabli par le fournisseur et accepté par le maître d'ouvrage.

Le fournisseur s'engage à fournir :

- 1- les documents de mise en marche ;
- 2- un manuel d'utilisation ;
- 3- les documents de maintenance.

Ces documents doivent être rédigés en langue française.

Le fournisseur s'engage, pour tous les articles livrés, installés et mis en service à réaliser des formations au profit du personnel chargé de l'exploitation des équipements objet desdits articles.

Avant de commencer la livraison des équipements objet de la présente demande de devis, les représentants désignés du maître d'ouvrage et du fournisseur devront tenir, au plus tard deux semaines après notification de l'ordre de service, une première réunion de concertation et de cadrage pour discuter des plannings de livraison et des différentes opérations en relation avec le lot et avec le site concerné.

Le planning de livraison ainsi établi et accepté par le maître d'ouvrage prendra en considération l'état d'avancement des travaux de construction des instituts de formation destinataires des équipements afin de s'assurer de la disponibilité des locaux pour la réalisation des opérations de livraison et de mise en service des équipements.

Dans le cas où un ou des instituts destinataires des équipements ne sont pas en état de recevoir les équipements, MCA-Morocco informera au préalable le fournisseur du lieu de livraison.

Avant toute livraison, installation et mise en service de l'équipement, le titulaire du marché doit faire parvenir un préavis d'au moins huit jours au maître d'ouvrage.

Chaque livraison devra être accompagnée de l'Attestation de Réception du Matériel (ARM) citée en Annexe 2, datée et mentionnant explicitement, les quantités et les caractéristiques du matériel livré.

Les Attestations de Réception du Matériel (ARM) seront établies en trois (3) exemplaires. Elles devront être signées et portées les noms, prénoms et qualités des membres du comité de réception.

RECEPTIONS PROVISoire ET DEFINITIVE

MCA-Morocco communiquera au prestataire les noms des membres du comité de réception des équipements pour chaque institut de formation, ces comités seront composés notamment des représentants de MCA-Morocco et des bénéficiaires du projet.

Les membre du comité de réception des équipements désignés par MCA s'assurent, en présence du fournisseur ou de son représentant, de la conformité des matériels aux spécifications techniques (voir article n°4 de l'Annexe B).



Les matériels livrés et installés sont soumis à des vérifications destinées à constater la conformité à tous égards des caractéristiques des équipements et matériels livrés et installés aux descriptions et caractéristiques associées indiquées à l'article 4 de l'Annexe B ou par comparaison avec les fiches techniques de la documentation technique.

Ce comité de réception procédera sur site à la validation de la réception des équipements sur la base des spécifications indiquées dans l'annexe A.

Après validation de la réception, les ARM sont établies en 3 exemplaires dont un est conservé par le bénéficiaire du projet ; 1 exemplaire est conservé par le fournisseur et le dernier est conservé par le représentant de MCA-Morocco.

Elles devront être signées et portées les noms, prénoms et qualités des membres du comité de réception.

Après réception des Attestations de Réception du Matériel (ARM), MCA-Morocco établit un procès-verbal de réception provisoire (acceptance note).

La réception définitive est prononcée après l'expiration du délai de garantie qui commencent à courir à partir de la date de signature de la réception provisoire.

DEFECTUOSITE / REJET

Si le matériel livré et installé, appelle à des réserves ou ne répond pas entièrement aux spécifications techniques du marché, le représentant du maître d'ouvrage en prononcera le rejet pur et simple.

Les délais ouverts alors au titulaire du marché pour présenter des nouveaux équipements ne constituent pas par eux-mêmes, une justification valable d'une prolongation des délais de livraison.

5. Délai de livraison et pénalités pour le retard :

Le fournisseur devra livrer tous les équipements relatifs à chaque lot dans un délai ne dépassent pas **6 mois**.

Le délai de livraison comprend l'installation, la mise en marche des équipements et éventuellement la formation du personnel d'exploitation.

Ce délai court à partir du lendemain de la date de réception de la notification du ou des ordres de service prescrivant le commencement de la livraison, de l'installation et de la mise en service des équipements y afférentes ou de la date prévue par lesdits ordres de services. A défaut d'avoir terminé la livraison, l'installation, la mise en service et la réalisation de la formation le cas échéant, des équipements dans les délais prescrits, il sera appliqué au fournisseur une pénalité par jour calendaire de retard de 1 ‰ (un pour mille) du montant initial du marché modifié ou complété éventuellement par les avenants.

Cette pénalité sera appliquée de plein droit et sans mise en demeure sur toutes les sommes dues au fournisseur.

L'application de ces pénalités ne libère en rien le fournisseur de l'ensemble des autres obligations et responsabilités qu'il aura souscrites au titre du présent marché.



Toutefois, le montant cumulé de ces pénalités est plafonné à 10 % du montant initial du marché modifié ou complété éventuellement par des avenants.

Lorsque le plafond des pénalités est atteint, l'Agence MCA-Morocco est en droit de résilier le marché après une mise en demeure préalable et sans préjudice de l'application des autres mesures coercitives prévues par la présente consultation.

6. Garantie :

Le Fournisseur déclare et garantit que les biens sont neufs, d'origine constructeur, qu'ils n'ont jamais été utilisés et qu'il intègre toutes les améliorations récentes en termes de conception et de matériaux.

Pour le matériel qui sera livré dans le cadre du marché résultant de la présente demande de devis, il est exigé une garantie matérialisée par une attestation de garantie remise au maître d'ouvrage à la date de la livraison.

La période de garantie est de **douze (12) mois** ; elle sera appliquée à compter de la date de la réception provisoire du matériel.

Toutefois, ce délai sera prolongé au cas où certaines défaillances sont constatées sur le matériel au moment de la réception définitive.

Portée de la garantie – Continuité de service et support technique

1. Portée de la garantie

Durant la période précitée à l'article « **Délai de Garantie** » des présentes Spécifications techniques, la garantie inclut :

- La maintenance préventive des équipements et du matériel pendant toute la durée de garantie suivant un programme de maintenance préétabli et validé avec les instituts bénéficiaires,
- La maintenance curative et la réparation des dysfonctionnements et pannes aux frais du fournisseur (en site et hors site) en pièces et main d'œuvre ;
- Le déplacement sur site à ses frais pour la réparation ou la récupération et/ou le dépôt de l'équipement défaillant, ainsi que les frais de transport ;
- Toutes les dépenses, de quelque nature que ce soit, afférentes à la maintenance pour assurer la mise en marche des équipements objet du présent marché ;
- La garantie contre tout vice de fabrication et/ou vice caché de chaque équipement livré ;
- La garantie contre tout non-fonctionnement dû à la configuration du matériel ou du logiciel ;
- Le remplacement des équipements livrés en cas de non-conformité entre la configuration retenue dans l'offre et celle livrée par le fournisseur, ou en cas de panne de mise en service;



- Le délai maximal de réparation est de cinq (05) jours ouvrables (y compris le délai de récupération et de retour sur site).

2. Continuité de service et support technique

Le fournisseur s'engage à assurer, durant la période de garantie, la continuité de service et le support technique permanent au profit des instituts bénéficiaires des équipements.

Ce support technique consiste notamment à :

- Les réclamations seront initiées par le gestionnaire de l'institut. Ils seront accessibles via un numéro qui doit être fonctionnel et interchangeable durant toute la tranche de garantie et doit être inclut dans l'autocollant collé à tous les équipements de la présente demande de devis dont le modèle sera fourni par MCA-Morocco ;
- Ils devront réceptionner les appels en arabe et en français.
- Assurer l'interface, en tant qu'interlocuteur unique, vis-à-vis des instituts concernant la déclaration des pannes ;
- Suivre la résolution des pannes et assurer la traçabilité de leur résolution sur la plateforme web en introduisant les renseignements nécessaires aux moments opportuns.

En cas de manquements ou de défaillances dûment constatés, imputés au fournisseur, le montant du préjudice subi sera défalqué de la retenue de garantie.

7. Attribution des offres :

Les offres devront répondre aux critères suivants, pour chaque lot :

- a) Critères de conformité administrative : Dossier technique, attestations, durée de validité du devis, garantie d'offre et capacité financière (voir le point 2 de cette présente demande de devis).
- b) Critères de conformité avec les besoins exprimés (description et spécifications/conditions) dans le bordereau à l'Annexe A en plus **du dossier technique** à cette demande de devis.

N.B : Les variantes ne seront pas autorisées et ne seront pas considérées durant l'évaluation, le cas échéant

- c) Critère financier

Le marché sera attribué à l'offre la moins-disante (**Hors TVA et Hors droits de douane**) pour l'ensemble des articles parmi les soumissions ayant satisfait à l'ensemble des critères de conformité sous réserve de démontrer une capacité financière suffisante.

8. Conditions de paiement :

Le paiement sera effectué, selon le tableau ci-dessous, dans les trente (30) jours à compter de la date de réception par l'Agence MCA-Morocco d'une facture finale valide et correcte libellée au nom de l'« Agence MCA-Morocco »

Un procès-verbal de réception sera établi et dûment signé par le Directeur du projet (ou de la personne qui sera désignée par lui).

Pour le Lot 09

Sites	Livraison	Pourcentage
IPMLI Fahs Anjra	A la réception provisoire, après réception, installation, test de tout le matériel et formation	90%
	A la réception définitive qui se prononcera après le délai de la garantie	10% ¹
ISMALA-Nouaceur	A la réception provisoire, après réception, installation, test de tout le matériel et formation	90%
	A la réception définitive qui se prononcera après le délai de la garantie	10% ²

Pour le Lot 13

Sites	Livraison	Pourcentage
IPMLI Fahs Anjra	A la réception provisoire, après réception, installation, test de tout le matériel et formation	90%
	A la réception définitive qui se prononcera après le délai de la garantie	10% ³

¹ Cette retenue peut être remplacée par une caution bancaire

² Cette retenue peut être remplacée par une caution bancaire

³ Cette retenue peut être remplacée par une caution bancaire

ISMALA-Nouaceur	A la réception provisoire, après réception, installation, test de tout le matériel et formation	90%
	A la réception définitive qui se prononcera après le délai de la garantie	10% ⁴

Pour le Lot 14

Sites	Livraison	Pourcentage
IPMLI Fahs Anjra	A la réception provisoire, après réception, installation, test de tout le matériel et formation	90%
	A la réception définitive qui se prononcera après le délai de la garantie	10% ⁵
ISMALA-Nouaceur	A la réception provisoire, après réception, installation, test de tout le matériel et formation	90%
	A la réception définitive qui se prononcera après le délai de la garantie	10% ⁶

9. Date limite de dépôt des offres :

Votre devis doit être soumis au plus tard le **12 juillet 2021 avant 23h00mn** suivant le lien ci-après : <https://www.dropbox.com/request/I56cPug0xhjim7F6VN6A>

La Garantie de soumission doit être déposée au plus tard le **14 juillet 2021 à 15h00mn** (heure locale de Rabat) à l'adresse suivante :

Agent de passation de marchés
Pour le compte de l'Agence MCA-Morocco
Complexe administratif et culturel de la Fondation Mohammed VI des œuvres sociales de l'Education - Formation,

⁴ Cette retenue peut être remplacée par une caution bancaire

⁵ Cette retenue peut être remplacée par une caution bancaire

⁶ Cette retenue peut être remplacée par une caution bancaire



Avenue Allal EL FASSI- Madinat AL IRFANE, Hay Riad, Rez-de-chaussée,
Bureau de l'Agent de passation des marchés,
Rabat- Maroc
procurement@mcamorocco.ma

En vous priant d'agréer, Monsieur/Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Mme Malika LAASRI
Directrice Générale
Agence MCA-Morocco

ANNEXE A-Bordereaux des prix
Lot 09 : Equipements de Garage

N°	Description	Quantité Fahs Anjra	Quantité totale	Prix Unitaire Hors TVA et Hors droit de douane (MAD ou USD)	Prix Total Hors TVA et Hors droit de douane (MAD ou USD)
9.1	ANALYSEUR DES SYSTEME ELECTRIQUE AUTOMOBILE (TEST DES SYSTEMES DE BUS DU VEHICULE ; CONTROLE RAPIDE DES COMPOSANTS)	1	1		
9.2	APPAREIL ELECTRIQUE POUR PURGER LES FREINS ET LES EMBRAYAGES DES VEHICULES	1	1		
9.3	ASPIRATEUR POUSSIERE	1	1		
9.4	CHARGEUR DE BATTERIES LENT	2	2		
9.5	COMPRESSIONMÈTRE DIESEL PL	1	1		
9.6	CONTROLEUR D'ETANCHEITE DU CIRCUIT DE REFROIDISSEMENT	1	1		
9.7	CONTROLEUR DE PRESSION D'HUILE MOTEUR	1	1		
9.8	DEMONTE SOUPAPES	1	1		
9.9	DEMONTE SOUPAPES POUR PL	1	1		
9.10	DETECTEUR DE FUITE DE GAZ REFRIGERANT HALOGENE A MAIN	1	1		
9.11	KIT COMPLET DE DETECTION DE FUITE UV (POUR LA CLIMATISATION)	1	1		
9.12	kit de colonnes mobiles	1	1		
9.13	RÈGLOPHARE	1	1		
9.14	STATION DE DIAGNOSTIC POUR VEHICULES POIDS LOURDS MULTIMARQUES	1	1		
9.15	Station de recharge de climatisation de véhicule automobile	1	1		



MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT MOROCCO
 وكالة حساب تحدي الألفية-المغرب

9.16	TESTEUR DE BATTERIE	1	1		
9.17	TESTEUR LIQUIDE DE FREIN	1	1		
9.18	TOURET A MEULER SUR SOCLE	1	1		
9.19	UNITE D'ASPIRATION DES GAZ D'ECHAPPEMENT MOBILE	2	2		
9.20	VIDANGEURS D'HUILE USEE EQUIPE	1	1		
Montant Total (en MAD ou en USD) HTVA et HDD					
Délai de livraison proposé :					
Période de validité du devis :					

Lot 13 : Equipements de sécurité et de signalisation

N°	Description	Quantité Fahs Anjra	Quantité ISMALA	Quantité totale	Prix Unitaire Hors TVA et Hors droit de douane (MAD ou USD)	Prix Total Hors TVA et Hors droit de douane (MAD ou USD)
13.1	Balise réfléchissante pour signalisation Classe 1	1		1		
13.2	Balise réfléchissante pour signalisation Classe 2	1		1		
13.3	Cône de balisage de 75 cm de hauteur	5		5		
13.4	Extincteur 50 Kg	1		1		
13.5	Extincteur de formation 2 Kg CO2	1		1		
13.6	Extincteur de formation de 6KG poudre	1		1		
13.7	Extincteur de formation portable	1		1		
13.8	Kit de lutte contre l'incendie	1		1		
13.9	Kit de secours évacuation	1		1		
13.10	Kit de sécurité pour maintenance industrielle	1		1		
13.11	Kit de signalisation d'interdiction	1		1		
13.12	Kit d'information-danger	1		1		
13.13	Kit d'obligation	1		1		
13.14	Poteau de PVC	3		3		
13.15	RIA avec système tournant pivotant	1		1		
13.16	Support au sol pour extincteurs	2		2		
13.17	panneau de signalisation « sens interdit »	3	4	7		
13.18	panneau de signalisation « stop »	3	4	7		



MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT MOROCCO
 وكالة حساب تحدي الألفية-المغرب

13.19	panneau de signalisation « attention danger »	2	3	5		
13.20	panneau de signalisation « direction obligatoire »	2	3	5		
13.21	Chaîne de signalisation en plastique	4		4		
13.22	Cône de signalisation	60		60		
13.23	Potelet de fixation de chaîne de signalisation	10		10		
Montant Total (en MAD ou en USD) HTVA et HDD						
Délai de livraison proposé :						
Période de validité du devis :						

Lot 14 : Balances

N°	Description	Quantité ISMALA	Quantité totale	Prix Unitaire Hors TVA et Hors droit de douane (MAD ou USD)	Prix Total Hors TVA et Hors droit de douane (MAD ou USD)
14.1	Balance : pesage des constituants composites	1	1		
14.2	Balance de précision : pesage des constituants chimiques	1	1		
14.3	balance compteuse	1	1		
14.4	Balance portative	2	2		
Montant Total (en MAD ou en USD) HTVA et HDD					
Délai de livraison proposé :					
Période de validité du devis :					



Annexe B : Spécifications techniques



Acquisition, Livraison, Installation et Mise en marche des équipements technico-pédagogiques destinés aux instituts de formation professionnelle bénéficiant de l'appui financier du Fonds Charaka en 3 lots

EW 39-E

Projets : Institut Pluridisciplinaire des Métiers de la Logistique et de l'Industrie (IPMLI Fahs Anjra (CFP 04)) et Institut Spécialisé dans les Métiers de l'Aéronautique et de la Logistique Aéroportuaire (ISMALA Nouaceur (CFP 48)).

Lots 09, 13 et 14

- Lot 9 : Equipements de Garage
- Lot 13 : Equipements de sécurité et de signalisation
- Lot 14 : Balances

SPECIFICATIONS TECHNIQUES

ARTICLE 1 : OBJET DE LA DEMANDE DE DEVIS

La présente demande de devis consiste en la fourniture des équipements technico-pédagogiques et les services y afférents destinés aux instituts de formation ci-après :

- Institut Pluridisciplinaire des Métiers de la Logistique et de l'Industrie (IPMLI Fahs Anjra), CFP 04.
- Institut Spécialisé dans les Métiers de l'Aéronautique et de la Logistique Aéroportuaire (ISMALA-Nouaceur), CFP 48 ;

Les biens et services à fournir dans le cadre de cette demande de devis rentrent dans le cadre de la mise en œuvre de la composante « Acquisition des équipements technico-pédagogiques » pour la réalisation des projets retenus pour l'appui du Fonds Charaka.

La présente demande de devis est constituée de 3 lots répartis comme suit :

Lot 9 : Equipements de Garage

Lot 13 : Equipements de sécurité et de signalisation

Lot 14 : Balances

L'offre concernant un lot donné doit comprendre tous les items constitutifs dudit lot. Un candidat peut soumissionner pour un ou plusieurs lots.

ARTICLE 2 : CONSISTANCE DES PRESTATIONS ET RESPONSABILITE DU FOURNISSEUR

Les équipements technico pédagogiques objet de la présente demande de devis devront être conformes à l'ensemble des prescriptions techniques minimales indiquées à l'article 4.

Le fournisseur est tenu de fournir les équipements technico pédagogiques destinés aux instituts cités à l'article 1 ci-haut, et prendre en charge la livraison, l'installation et la mise en marche de tous les équipements, ainsi que la configuration, le cas échéant et la fourniture des prestations et services décrits dans l'article 4 des présentes spécifications techniques.

Ces prestations comprennent notamment, pour chaque item des équipements technico pédagogiques, les éléments suivants :

- La fourniture, le déploiement, l'installation et la mise en service des équipements selon la description de l'article 4 des présentes spécifications techniques ;
- La mise en place de la configuration logicielle requise, le cas échéant conformément au descriptif de l'article 4 ;
- La prise en charge de la continuité de service et de la maintenance de tous les équipements, matériels et logiciels fournis dans le cadre du présent marché durant la période de garantie qui est de 1 an ;
- L'animation de sessions de formation au profit du personnel désigné par les gestionnaires des instituts ;

Les quantités des équipements à livrer par article et par institut sont précisés dans l'article 4.

Qualité de service

Le fournisseur s'engage à superviser le service afin d'effectuer les diagnostics nécessaires et de remédier aux anomalies conformément aux dispositions de l'article 8 des présentes spécifications techniques.

ARTICLE 3 : REGLES D'INSTALLATION DES EQUIPEMENTS TECHNICO PEDAGOGIQUES

Le fournisseur exécutera sa prestation selon les modalités suivantes :

1. Partie matérielle

Le fournisseur doit fournir, en langue française, les manuels d'utilisation de tout équipement ou matériel fourni.

2. Partie logicielle

Le fournisseur doit implémenter (installer, paramétrer et configurer) tous les logiciels fournis avec les équipements concernés le cas échéant.

3. Inventaire des équipements

Après installation, le fournisseur affichera, sur chaque équipement inventorié (la liste des équipements concernés sera arrêtée dans la réunion de démarrage), le numéro d'inventaire fourni par le gestionnaire de l'institut de formation et ce, selon le modèle d'étiquette autocollante cité au point 2 de l'article 8.

Le fournisseur est tenu de remettre au maître d'ouvrage la base de données d'inventaire du matériel livré. Cette base de données doit comprendre tous les équipements en indiquant les références du contrat et le lot concernés, ainsi que leurs marques, types, numéros de série et numéros d'inventaire plus une photo en couleur de l'équipement installé sur place.

4. Transfert de compétence et initiation à l'usage :

Le fournisseur est tenu, après la livraison, l'installation et la mise en marche des équipements lourds , d'assurer une formation d'au moins 2 jours aux personnels désignés à cet effet et ce en matière d'usage des différents composants livrés.

ARTICLE 4 : SPECIFICATIONS MINIMALES DES PRESTATIONS DEMANDEES

Lot 9 : Equipements de Garage

Item	Désignation	Description	Quantité Fahs Anjra	Quantité Totale
9.1	ANALYSEUR DES SYSTEMES ELECTRIQUES AUTOMOBILES (TEST DES SYSTEMES DE BUS DU VEHICULE ; CONTROLE RAPIDE DES COMPOSANTS)	<ul style="list-style-type: none"> • Générateur de signaux pour la simulation des signaux des capteurs • Logiciel de test des composants électriques et électroniques les plus importants du véhicule • Mesure du courant de repos de la batterie • Oscilloscope universel bicanal minimum • Test des systèmes de bus du véhicule (par ex. bus CAN) • Logiciel en français • Répond à toutes les exigences en matière de contrôle électrique et électronique 	1	1
9.2	APPAREIL ELECTRIQUE POUR PURGER LES FREINS ET LES EMBRAYAGES DES VEHICULES	<ul style="list-style-type: none"> • Pour purge du liquide de frein et purge embrayage • Compatible avec ABS. • Portable • Régulateur automatique de pression (maintien automatiquement la pression d'utilisation en dessous de 2 Bars pour les systèmes ABS) • Capacité : 4L Minimum • Bouchons multi-diamètres pour utilisation du purgeur sur les véhicules • Bidon de récupération du liquide avec chaînette d'accrochage 	1	1
9.3	ASPIRATEUR POUSSIERE	<ul style="list-style-type: none"> • Aspirateur de liquides avec panier normale avec deux moteurs à deux étages • Volt: 220 - 240 • P max: 2400 W • Puissance mini: 2050W • Dépression mini (mm H2O): 2250 • Admission d'air mini (m3 / h) : 340 	1	1

Item	Désignation	Description	Quantité Fahs Anjra	Quantité Totale
9.4	CHARGEUR DE BATTERIES LENT	<ul style="list-style-type: none"> • Tension de charge : 12 et 24 volts • Capacité de charge minimale : 10 à 100 A/h. • Commutation automatique en maintenance de charge à tension constante lorsque la batterie est complètement chargée. • Protection contre les surcharges et l'inversion de polarité • Alimentation : 220 V – 50 Hz 	2	2
9.5	COMPRESSIOMÈTRE DIESEL PL	<p>COMPRESSIOMÈTRE DIESEL PL Pression max : 60 Bar mini Coffret comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Afficheur de pression - fausses bougies et les faux injecteurs pour couvrir la majorité des voitures et camions. - Système de raccordement et de dégagement rapide. 	1	1
9.6	CONTROLEUR D'ÉTANCHEITE DU CIRCUIT DE REFROIDISSEMENT	<ul style="list-style-type: none"> • Pompe de mise sous pression avec manomètre d'indication de pression (0 à 2,5 bars minimum). • Livré avec bouchons adaptables sur tous types de radiateurs. • Livrée en coffret 	1	1
9.7	CONTROLEUR DE PRESSION D'HUILE MOTEUR	<ul style="list-style-type: none"> • Plage de mesure minimale : de 0 à 8 bars. • Liaison avec raccord rapide • Livré avec adaptateurs, joints et raccords. 	1	1
9.8	DEMONTE SOUPAPES	<p>LEVE SOUPAPE UNIVERSEL</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour montage et démontage des ressorts de soupapes. - Ouverture minimal des mâchoires 75mm à 130 mm 	1	1
9.9	DEMONTE SOUPAPES POUR PL	<p>LEVE SOUPAPE UNIVERSEL</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour montage et démontage des ressorts de soupapes. - Ouverture minimal des mâchoires 75mm à 200 mm 	1	1

Item	Désignation	Description	Quantité Fahs Anjra	Quantité Totale
9.10	DETECTEUR DE FUITE DE GAZ REFRIGERANT HALOGENE A MAIN	<ul style="list-style-type: none"> • Équipé d'un capteur flexible en acier inoxydable pour toutes les occasions • Mode de numérisation pour une détection rapide des fuites • Circuit électronique amélioré, préchauffage rapide • Réactif pour tracer les gaz halogènes • Détecter le Gaz R134a et les réfrigérants existants 	1	1
9.11	KIT COMPLET DE DETECTION DE FUITE UV (POUR LA CLIMATISATION)	<ul style="list-style-type: none"> • Lampe UV haute intensité • Flacon (120ml) de nettoyant Minimum. • Traceur fluorescent concentré Universel 60ml (25 applications minimum) • 25 étiquettes de services minimum • Batteries de remplacement ou chargeur • Lunettes de protection à effet renforçateur. 	1	1

Item	Désignation	Description	Quantité Fahs Anjra	Quantité Totale
9.12	kit de colonnes mobiles	<ul style="list-style-type: none"> • Kits 4 ou 6 colonnes : 1 maître + 3 ou 5 esclaves • Possibilité de monter individuellement chaque colonne ou de manière synchronisée • Les colonnes se déplacent très facilement • Contrôle à distance. • Chaque colonne dispose d'un charriot hydraulique avec roues pivotantes garantissant une mobilité précise et facile. • Soupape de contrôle de vitesse de la descente. • Capacité de levage minimal 22000 kg • Hauteur de levage minimal 1600 mm • Hauteur de la colonne 2 300 mm • Longueur au sol 1 275 mm • Largeur hors tout 1 100 mm • Hauteur totale 3 655 mm • Moteur Triphasé 400 V 50 Hz 2.2 kW / Colonne • Conception de qualité supérieure avec certificat CE 	1	1
9.13	RÈGLOPHARE	<ul style="list-style-type: none"> • Permet l'alignement et le centrage des phares. • Valable pour phare au Xénon. • Molette de réglage de l'inclinaison de l'écran. • Boîte optique en acier. • Réglage en hauteur : de 250 mm à 1200 mm • Conforme à la nouvelle norme pour les feux à LED. 	1	1

Item	Désignation	Description	Quantité Fahs Anjra	Quantité Totale
9.14	STATION DE DIAGNOSTIC POUR VEHICULES POIDS LOURDS MULTIMARQUES	<p>STATION DE DIAGNOSTIC POUR VEHICULES POIDS LOURDS MULTIMARQUES :</p> <p>La station de diagnostic multimarques doit assurer le diagnostic des systèmes embarqués poids lourds et autocars (gestion moteur, transmission, freinage, climatisation, sécurité passive et active,...) et doit utiliser une interface de communication véhicule multi-protocoles. La station doit permettre de réaliser ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lecture et effacement des codes Défauts, • Test des actionneurs, • Lecture de paramètres des systèmes embarqués (gestion moteur, transmission, freinage, climatisation, sécurité passive et active,...). • Programmation des actuateurs et possibilité d'enregistrement des paramètres <p>La station doit être livrée avec:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une base de données (schémas électriques, caractéristiques techniques, mode d'opérations) relative aux véhicules poids lourds et autocars multimarques tel que Volvo, Scania, IVECO, Man, Renault..... - Une licence d'utilisation du logiciel de diagnostic valable 2 ans minimum, 	1	1

Item	Désignation	Description	Quantité Fahs Anjra	Quantité Totale
9.15	Station de recharge de climatisation de véhicule automobile	<p>La station doit assurer :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La récupération, le recyclage, la mise à vide et la recharge du réfrigérant R134a • L'injection d'huile • Le contrôle d'étanchéité <p>- Capacité du réservoir : 10 L minimum</p> <p>- Manomètres d'affichage BP et HP</p> <p>- 2 tuyaux BP et HP de longueur de 2 m minimum</p> <p>- Raccords rapides BP et HP standardisés</p> <p>- Tension : 220 V - 50 Hz.</p> <p>- Livrée avec une bouteille de réfrigèrent de 10 litres Minimum</p>	1	1
9.16	TESTEUR DE BATTERIE	<ul style="list-style-type: none"> • Caractéristiques techniques • Tension nominale de la batterie : 12 V • Types de batterie : plomb-acide, gel, sèches, AGM • Normes d'essai CCA, JIS, EN, DIN, SAE, IEC • Test du système de démarrage/de charge : 12 V / 24 V • Imprimante : intégrée 	1	1
9.17	TESTEUR LIQUIDE DE FREIN	<ul style="list-style-type: none"> • Permet de tester les liquides de frein DOT3-DOT4-DOT5 • Mesure le point d'ébullition du liquide de frein. • Test automatique, durée maximum : 1 min. • Affichage LCD. • Précision : 3%. • Alimentation : 12 V (batterie véhicule). • Coffret plastique. 	1	1

Item	Désignation	Description	Quantité Fahs Anjra	Quantité Totale
9.18	TOURET A MEULER SUR SOCLE	<ul style="list-style-type: none"> • Puissance : 500 W minimum • Diamètre des meules 150 mm minimum • Epaisseur des meules 15 mm minimum • Chaque meule est équipée d'un écran pare-étincelles • Alimentation monophasée ou triphasée 	1	1
9.19	UNITE D'ASPIRATION DES GAZ D'ECHAPPEMENT MOBILE	<ul style="list-style-type: none"> • Débit du ventilateur : 1500 m³/h minimum. • Alimentation : 220V - 50 Hz • Flexible de refoulement de Ø 150 à 200 mm, • Longueur de la conduite 5 m minimum 	2	2
9.20	VIDANGEURS D'HUILE USEE EQUIPE	<p>Assure la récupération et l'aspiration</p> <p>Avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Indicateur de niveau, • Sondes d'aspiration • Kit de diamètres différents et le bac de stockage. • Régulateur pneumatique de vidange. • Capacité de réservoir : 90 litres min 	1	1
Total			22,00	22,00

Lot 13 : Equipements de sécurité et de signalisation

Item	DESIGNATION	Description	Quantité Fahs Anjra	Quantité ISMALA	Quantité Totale
13.1	Balise réfléchissante pour signalisation Classe 1	une Balise réfléchissante pour signalisation, en tôle galvanisée, de 20x100 cm, de bord gauche de chaussée, avec des bandes de couleur blanche et rouge et rétro-réfléchissement classe 2 (H.I.	1		1
13.2	Balise réfléchissante pour signalisation Classe 2	une Balise réfléchissante pour signalisation, en tôle galvanisée, de 20x100 cm, de bord droit de chaussée, avec des bandes de couleur blanche et rouge et rétro-réfléchissement classe 1 (E.G.),	1		1
13.3	Cône de balisage de 75 cm de hauteur	une Cône de balisage de 75 cm de hauteur, à 2 pièces, avec corps en polyéthylène et base en caoutchouc,	5		5
13.4	Extincteur 50 Kg	Extincteur de nature poudre Poids (net) : 50 kg Limites de la température : -30°C/+60°C Foyers d'incendie : A BII C	1		1
13.5	Extincteur de formation 2 Kg CO2	un Extincteur de formation 2 Kg CO2 avec une Coupe fidèle d'un extincteur à dioxyde de Carbone de 2 kg, Les parties sont détaillées en plusieurs couleurs distinctes	1		1
13.6	Extincteur de formation de 6KG poudre	Extincteur de formation de 6KG poudre : Coupe fidèle d'un extincteur à poudre 6kg Les parties sont détaillées en plusieurs couleurs distinctes	1		1
13.7	Extincteur de formation portable	un Extincteur de formation portable à eau pulvérisée avec additifs	1		1
13.8	Kit de lutte contre l'incendie	un Kit de lutte contre l'incendie y compris : Panneau d'affichage fixé avec brides, Dix pictogrammes distincts blancs de forme carrée sur fond rouge en PVC sérigraphie, de 297x210 mm .	1		1
13.9	Kit de secours évacuation	un Kit de secours évacuation y compris : Panneau d'affichage fixé avec brides, Dix pictogrammes distincts blancs de forme carrée sur fond vert en PVC sérigraphie, de 297x210 mm .	1		1
13.10	Kit de sécurité pour maintenance industrielle	un Kit de sécurité pour maintenance industrielle comprenant :- 1 harnais de sécurité renforcé 1 point dorsal. Harnais normé EN 361. Equipé de sous fessière pour un meilleur confort de travail, et d'une sangle thoracique avec boucle rapide. Résistance à la rupture de 1 tonne,- 1 anneau d'ancrage de 0,6m,- 1 antichute à rappel automatique de 2m avec une sangle polyester de largeur 45 mm. Livré dans une pochette en toile.	1		1

Item	DESIGNATION	Description	Quantité Fahs Anjra	Quantité ISMALA	Quantité Totale
13.11	Kit de signalisation d'interdiction	un Kit de signalisation d'interdiction y compris : Panneau d'affichage fixé avec brides, Dix pictogrammes distincts noire de forme circulaire sur fond blanche en PVC sérigraphie, de 297x210 mm .	1		1
13.12	Kit d'information-danger	un Kit d'information-danger y compris : Panneau d'affichage fixé avec brides, Dix pictogrammes distincts noire de forme triangulaire sur fond jaune en PVC sérigraphie, de 297x210 mm .	1		1
13.13	Kit d'obligation	un Kit d'obligation compris : Panneau d'affichage fixé avec brides, Dix pictogrammes distincts blancs de forme circulaire sur fond bleu en PVC sérigraphie, de 297x210 mm .	1		1
13.14	Poteau de PVC	un Poteau de PVC, de 90 cm de hauteur et 50 mm de diamètre, couleur rouge et blanche, avec base remplissable et crochets de fixation de chaîne de délimitation	3		3
13.15	RIA avec système tournant pivotant	un RIA avec système tournant pivotant, avec robinet diffuseur à débit mixte fixe (DMF) et diffusion de type A = conique + jet droit.	1		1
13.16	Support au sol pour extincteurs	un Support au sol pour extincteurs sans fixation permettant une installation temporaire sans fixation au mur	2		2
13.17	Panneau de signalisation « sens interdit »	<u>Panneau de signalisation « sens interdit »</u> - Panneau réfléchissant en acier galvanisé de diamètre minimal de 300 mm - Avec support en acier galvanisé et socle pour poser sur sol. - Hauteur totale : 900 à 1 200 mm.	3	4	7
13.18	panneau de signalisation « stop »	<u>Panneau de signalisation « stop »</u> - Panneau réfléchissant en acier galvanisé de dimensions minimales 300 x 300 mm. - Avec support en acier galvanisé et socle pour poser sur sol. - Hauteur totale : 900 à 1 200 mm.	3	4	7
13.19	panneau de signalisation « attention danger »	<u>Panneau de signalisation « attention danger »</u> - Panneau réfléchissant en acier galvanisé de dimensions minimales 300 x 300 mm. - Avec support en acier galvanisé et socle pour poser sur sol. - Hauteur totale : 900 à 1 200 mm.	2	3	5

Item	DESIGNATION	Description	Quantité Fahs Anjra	Quantité ISMALA	Quantité Totale
13.20	panneau de signalisation « direction obligatoire »	<u>Panneau de signalisation « direction obligatoire »</u> - Panneau réfléchissant en acier galvanisé de dimensions minimales 300 x 300 mm. - Avec support en acier galvanisé et socle pour poser sur sol. - Hauteur totale : 900 à 1 200 mm.	2	3	5
13.21	Chaîne de signalisation en plastique	Chaîne de signalisation en plastique - Couleur : rouge et blanc - Diamètre : 8 mm minimum - Longueur : 15 mètres minimum	4		4
13.22	Cône de signalisation	Cône de signalisation - En matière plastique - Couleur rouge ou orange - Avec bandes de peinture blanche réfléchissante Hauteur 500 à 600 mm	60		60
13.22	Potelet de fixation de chaîne de signalisation	Potelet de fixation de chaîne de signalisation - En acier - Couleur : rouge et blanc - Hauteur : 0,70 à 1 m - Sur socle	10		10
Total			107	14	121

Lot 14: Balances.

Item	Désignation	Description	Quantité ISMALA	Quantité Totale
14.1	Balance : pesage des constituants composites	<ul style="list-style-type: none"> • Capacité : 300g à 350 g • Plateau en inox • Affichage digital • Reproductibilité : 0.01g maximum • Linéarité : 0.02g maximum • Alimentation 220 V mono – 50 Hz direct ou par chargeur (à fournir s'il y a lieu) 	1	1
14.2	Balance de précision : pesage des constituants chimiques	<ul style="list-style-type: none"> • Capacité : 3kg à 5 Kg • Plateau en inox • Affichage digital • Précision : 1g maximum • Alimentation 220 V mono – 50 Hz direct ou par chargeur (à fournir s'il y a lieu) 	1	1
14.3	balance compteuse	<p>Balance compteuse</p> <ul style="list-style-type: none"> - Balance électronique - Plateau en acier inoxydable - Portée 150 kg minimum - Précision de lecture : ≤ 20 g - Fonctions minimales : Pesage simple, Comptage, Tarage, Totalisation - Colonne avec écran affichage LCD. - Alimentation : 220 V – 50 Hz 	1	1
14.4	Balance portative	<p>Type Balance portable de précision Certifications/Conformité OIML F2 ou ASTM classe 4 Précision affichage 0,1 g Reproductibilité 0,1 g Matériau Plastique ABS, acier inox Plage de températures (métrique) 10°C à 40°C Modes de pesée Pesée, détermination de la densité, pesée de mole Largeur (métrique) du bac 170 mm Alimentation électrique Adaptateur secteur (inclus) ou 4 piles AA (vendues séparément) Forme du bac Rectangulaires Capacité 6,2 kg</p>	2	2
Total			5,00	5,00

ANNEXE B

Conditions générales du Bon de commande :

- 1. PRIX.** Tous les prix sont fermes et non révisables, sauf accord préalable à l'écrit.
- 2. FRAIS SUPPLEMENTAIRES.** Aucun frais d'aucune sorte ne sera autorisé sauf accord spécifique de l'Acheteur à l'écrit.
- 3. MODIFICATIONS.** Aucune modification de ce Bon de commande n'engagera l'Acheteur, sauf si la modification est convenue par l'intermédiaire d'un avis de modification formel du Bon de commande de la part de l'Acheteur.
- 4. GARANTIE.** Le Fournisseur garantit que, pour une période de 1 an, les marchandises sont exemptes de défauts de conception, de matériel et de fabrication et fonctionnent conformément aux spécifications. L'Acheteur doit aviser le Fournisseur de tout manquement aux garanties précédentes et le Fournisseur, à ses frais, réparera ou remplacera au plus vite ces produits défectueux.
- 5. ACCORD ET MODIFICATION.** Ce Bon de commande constitue l'intégralité de l'accord entre les parties, et aucune obligation non écrite dans l'accord leur est obligatoire. Aucune modification de l'une quelconque des dispositions ne sera obligatoire, sauf en cas d'accord au préalable écrit et signé par l'Acheteur.
- 6. SOUS-TRAITANCE.** Le Fournisseur ne doit pas sous-traiter ni déléguer les performances demandées en vertu du présent Bon de commande sans le consentement écrit préalable de l'Acheteur.
- 7. FORCE MAJEURE.** Tout retard ou défaillance de l'une ou l'autre des parties pour s'acquitter de ses obligations en vertu de la présente loi doit être justifié s'il est causé par un événement ou une circonstance raisonnablement indépendante de la volonté de cette partie et qui n'est pas de sa faute, pourvu que l'intéressée en donne un préavis écrit dans les cinq (5) jours. Au cours de la période de retard par le Fournisseur, l'Acheteur peut acheter des biens provenant d'autres sources et réduire les quantités du calendrier du Fournisseur sans aucune responsabilité de l'Acheteur, ou demander au Fournisseur de fournir les marchandises provenant d'autres sources selon les quantités demandées par l'Acheteur.
- 8. LIVRAISON.** Sauf dans les cas prévus ci-après, la livraison doit être faite conformément au délai indiqué dans le présent bon de commande et l'Acheteur se réserve le droit d'annuler la commande si la livraison n'est pas effectuée comme indiqué. Si le Fournisseur a des raisons de croire que les livraisons ne seront pas effectuées comme demandé dans le bon de commande de l'Acheteur, le Fournisseur doit fournir un avis écrit indiquant la cause et la période de ce retard prévu.
- 8.1 PENALITE DE RETARD SUR LA LIVRAISON :** Si le délai de livraison n'est pas respecté, une pénalité par jour ouvrable de retard égale à deux millièmes du montant total HTVA du présent bon de commande, sera retenue jusqu'à hauteur de 10% du montant total HTVA.
Une fois ce maximum atteint, l'Acheteur pourra choisir de résilier le présent bon de commande
- 9. RÉSILIATION PAR CONVENANCE.** L'Acheteur peut résilier ce contrat par un avis écrit en tout ou en partie, lorsqu'il est dans l'intérêt de l'Acheteur de le faire. Si ce contrat est ainsi résilié, le Fournisseur et l'Acheteur peuvent convenir du montant à payer au Fournisseur en raison de cette résiliation.
- 10. DÉFAUT.** L'Acheteur peut, par avis écrit, résilier tout ou partie du présent contrat :
 - Si le Fournisseur omet de livrer des marchandises ou d'effectuer des services dans le délai spécifié où
 - Si le Fournisseur omet d'effectuer toute autre exigence du présent bon de commande et ne remédie pas à ce défaut dans les dix (10) jours suivant la réception de l'avis de l'Acheteur, précisant cette défaillance.
- 11. RESPONSABILITÉ POUR BLESSURES.** Le Fournisseur doit indemniser l'Acheteur contre toute responsabilité pour toute lésion corporelle et dommages matériels causés par les biens ou services effectués par le Fournisseur.
- 12. AUCUNE DEROGATION.** Le non-respect par l'Acheteur de l'une des dispositions ne renonce ni à ces dispositions ni au droit de l'Acheteur de faire respecter toutes ces dispositions.
- 13. LOI APPLICABLE ET FORUM.** Cette commande doit être interprétée conformément à la loi et sera régie par la loi du Maroc.
- 14. CONFORMITE AVEC LA LOI.** Le Fournisseur accepte de se conformer aux dispositions de toutes les lois et ordres fédérales et locales actuelles et futures ainsi que toutes les autres règles et règlements applicables à cette commande et sa performance.
- 15. FACTURATION.** Après chaque expédition ou service fourni en vertu de la présente commande, le Fournisseur doit envoyer une facture séparée. Le paiement de la facture ne constitue pas une acceptation des biens ou des

services et doit faire l'objet d'un ajustement approprié pour toutes les défaillances de la part du fournisseur qui ne respectent pas les exigences de cette commande. Toutes les factures doivent faire référence aux numéros de commande de MCA-Morocco pour éviter tout retard de paiement.

16. PAIEMENT. MCA-Morocco doit effectuer le paiement au fournisseur dans les 30 jours à compter de la réception, en bon état, de tous les biens et services spécifiés dans le bon de commande et de la facture complète.

17. REPARATIONS. Si l'un des biens est trouvé d'être défectueux, dans un délai raisonnable, après la livraison à l'Acheteur, l'Acheteur aura le droit de rejeter et de renvoyer ces biens à la charge du fournisseur et d'en déduire le coût de sa facture.

Modèle de Garantie Bancaire de retenue de garantie

[La banque, à la demande du Fournisseur, doit remplir le formulaire conformément aux instructions indiquées]

Agence ou succursale de la banque : **[insérer le nom et l'adresse du Garant en toutes lettres]**

Bénéficiaire : **Agence MCA-Morocco**

Complexe administratif et culturel de la Fondation Mohammed VI des œuvres sociales de l'Education-Formation, Avenue Allal EL FASSI- Madinat AL IRFANE Hay Riad, Bâtiment MCA-Morocco 4^{ème} étage, Rabat- Maroc

Date : **[Insérer la date d'émission]**

GARANTIE DE RETENUE DE GARANTIE N° : **[insérer le numéro de retenue de garantie]**

Nous avons été informés que **[insérer le nom du Fournisseur en toutes lettres]** (ci-après le « Fournisseur ») a conclu le Contrat n° **[référence du contrat]** en date du **[insérer le jour et le mois]**, **[insérer l'année]** avec **l'Agence MCA-Morocco** (dénommée ci-après « le Bénéficiaire »), pour l'Acquisition, Livraison (ci-après le « Contrat »).

En outre, nous reconnaissons que, aux termes du Contrat, une retenue de garantie est exigée.

À la demande du Fournisseur, nous nous engageons irrévocablement à verser au Bénéficiaire tous montants ne dépassant pas un total de **[insérer le(s) montant(s) en chiffres et en toutes lettres]**, à réception de la première demande écrite du Bénéficiaire accompagnée d'une déclaration écrite indiquant que le Fournisseur a manqué à ses obligations au titre du Contrat, sans difficulté ni discussion, ni que vous ayez à prouver ou à démontrer le bienfondé de votre demande ou du montant demandé.

La Garantie expire au plus tard le **[insérer jour] [insérer mois] [insérer année] [remarque : la date d'expiration est vingt- huit (28) jours après la date de la réception définitive, sur présentation du Certificat de Réception définitive émis par l'Agence MCA-Morocco]**, et toute demande de paiement au titre de cette Garantie devra nous parvenir, à cette agence/à cette succursale, à la date d'expiration au plus tard.

[La Banque Émettrice doit supprimer les mentions inutiles] Nous confirmons que [nous sommes une institution financière légalement autorisée à fournir cette garantie au Maroc] **[OU]** [nous sommes une institution financière située à l'extérieur du Maroc mais avons une institution financière correspondante située au Maroc qui assurera l'applicabilité de cette garantie. Le nom de notre banque correspondante et nos coordonnées sont les suivants : **[fournir le nom, l'adresse, le numéro de téléphone et l'adresse électronique]].**

La présente Garantie est soumise aux règles de droit en vigueur au Maroc.

Pour la Banque

Signature
En qualité de :
Date :

Pour le Fournisseur

Signature
En qualité de :
Date :

ANNEXE 1 : Lieux de livraison

N° du Projet	Intitulé	Adresse
CFP 04	IPMLI Fahs Anjra	Fahs Anjra/Tanger
CFP 48	ISMALA Nouaceur	Nouaceur / Casablanca

ANNEXE 2 : ATTESTATION DE RECEPTION DU MATERIEL

ATTESTATION DE RECEPTION DE MATERIEL

Je soussigné, (Nom, Prénom et qualité).....

..... atteste la livraison, l'installation et la mise en marche des équipements cités ci-dessous destinés au projet n° X portant sur la création ou l'extension de (nom de l'institut)

objet du lot n° X du contrat n° X, issu de la demande de devis n° et conclu avec le fournisseur

Ladite prestation a fait l'objet d'un examen de conformité par un comité de réception composé de :

- Le Gestionnaire du Fonds (Grant Manager), représentant de MCA-Morocco :
.....
- Le(s) représentant(s) du Bénéficiaire :
.....

Tableau des équipements technico-pédagogiques livrés

Fait à, le :

***Cachet et signature du Fournisseur
du***

Cachet et signature

Lot n°	N° de l'article	Désignation de l'article	Quantité	N° Inventaire

Annexe 3 : Modèle de Garantie d'Offre (Garantie bancaire)

[À la demande du Soumissionnaire, la banque doit remplir le formulaire conformément aux instructions données]

Banque : [Nom de la banque et adresse de la branche ou du bureau d'émission]

Bénéficiaire: [insérer le nom et l'adresse de l'Acheteur]

Date: [insérer la date]

Garantie d'Offre N° : _____

Nous avons été informés que [insérer le nom du Soumissionnaire] (ci-après dénommé « le Soumissionnaire ») vous a soumis son Offre datée [insérer le jour, le mois et l'année] (ci-après dénommée « l'Offre ») pour la fourniture de [insérer le nom des Services] en réponse à la demande de devis N° susmentionné.

Par ailleurs, nous comprenons que, selon vos conditions, les Offres doivent être accompagnées par une Garantie d'Offre.

À la demande du Soumissionnaire, nous [insérer le nom de la Banque] nous engageons par la présente, irrévocablement à vous payer, à votre première demande la somme ou les sommes que vous pourriez réclamer dans la limite de [insérer le montant en chiffres] ([insérer le montant en lettres]). Votre demande de paiement doit être accompagnée d'une déclaration écrite indiquant que le Soumissionnaire a manqué à l'une de ses obligations auxquelles il est tenu en vertu de l'Offre, à savoir :

1. s'il retire son Offre pendant la durée de validité de l'Offre [insérer les dates de la durée de validité de l'Offre] qu'il a indiquée dans son bordereau des prix ; ou
2. si, après avoir été avisé qu'il a soumis l'Offre au moindre coût, (i) il n'accepte pas la correction par l'Acheteur des erreurs qui figurent dans son Offre,; ou
3. Si, après avoir été avisé de l'acceptation de son Offre par l'Acheteur, il refuse endéans le délai prévu de :
 - d'exécuter le Contrat,

Cette Garantie expire : (a) si le Soumissionnaire est le Soumissionnaire retenu, dès réception de copies du Contrat signé par le Soumissionnaire ; ou (b) si le Soumissionnaire n'est pas le Soumissionnaire retenu, à la première des deux dates suivantes : (i) notre réception d'une copie de votre notification du fait que le Soumissionnaire retenu a signé le Contrat; ou (ii) vingt-huit (28) jours après l'expiration de la durée de validité de l'Offre du Soumissionnaire.

Par conséquent, toute demande de paiement au titre de la présente garantie doit être reçue par nos services à cette date au plus tard.

[La banque émettrice devra supprimer les mentions inutiles]. Nous confirmons que [nous sommes une institution financière dûment autorisée à fournir cette garantie dans le pays de l'Acheteur] [OU] [nous sommes une institution financière située en dehors du pays de l'Acheteur, mais nous avons une institution financière correspondante située dans le pays de l'Acheteur qui assurera l'exécution de cette Garantie. Le nom de notre banque correspondante et ses coordonnées sont les suivants : [indiquer le nom, l'adresse, le numéro de téléphone et l'adresse électronique].

La présente Garantie est soumise aux Règles uniformes relatives aux garanties, Publication 758 de la Chambre de commerce internationale, Révision de 2010, sauf dispositions contraires susmentionnées.

Signé par:

En qualité de

**[insérer le nom en caractère
d'imprimerie]**

Dûment autorisé(e) à signer la demande
pour le compte et au nom de

**[insérer le nom et l'adresse de
l'institution financière]**

En date du

[insérer la date]